Office fédéral de topographie swisstopo

Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre

Notes sur la version de «août 2020»

1er août 2020

Editeur
Office fédéral de topographie swisstopo
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
Seftigenstrasse 264, case postale
CH-3084 Wabern

Tél. 058 469 01 11 mensuration@swisstopo.ch

www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch

1. Historique des versions successives

Version	Publiée le	Annonces de mise à jour jusqu'au	Travaux réalisés par swisstopo
2	8.11.2010	31.10.2010	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons
3	1.5.2011	31.03.2011	 Intégration de 10 mises à jour annoncées par les cantons Amélioration géométrique Suppléments ajoutés à des noms Corrections de valeurs d'attributs Intégration du jeu de données de la Principauté du Liechtenstein
Novembre 2011	1.11.2011	30.09.2011	 Suppléments ajoutés à des noms conformément aux réponses des cantons sur les tableaux Excel, MO-Express 2011/06 du 11 mai 2011 Correction du cadre de référence Intégration de nombreuses mises à jour annoncées par les cantons (essentiellement de type B
Mai 2012	1.5.2012	31.03.2012	 Corrections orthographiques suite à la comparaison avec la Poste Corrections géométriques Intégration des jeux de données du canton de VD Intégration des mises à jour annoncées par les cantons
Novembre 2012	1.11.2012	30.09.2012	 Introduction du nouveau modèle de données NPAL-CH (cf. chapitre 1.1) Corrections orthographiques suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2013	1.5.2013	31.03.2013	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2013	1.11.2013	30.09.2013	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Janvier 2014	1.1.2014	30.11.2013	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2014	1.2.2014	10.01.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mars 2014	1.3.2014	04.02.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2014	1.4.2014	03.03.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2014	1.5.2014	31.03.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2014	1.6.2014	30.04.2014	- Corrections géométriques (cf. chapitre 2)
Juillet 2014	1.7.2014	31.05.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2014	1.8.2014	30.06.2014	 Correction chiffre supplémentaire suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2014	1.9.2014	31.07.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Octobre 2014	1.10.2014	31.08.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2014	1.11.2014	30.09.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)

Janvier 2015	1.12.2014	31.10.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction chiffre supplémentaire suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2015	1.2.2015	31.12.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2015	1.3.2015	31.01.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2015	1.4.2015	28.02.2015	 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2015	1.5.2015	31.03.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2015	1.6.2015	30.04.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2015	1.7.2015	31.05.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2015	1.8.2015	30.06.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2015	1.9.2015	31.07.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2015	1.10.2015	31.08.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2015	1.11.2015	30.09.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2015	1.12.2015	31.10.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Janvier 2016	1.1.2016	30.11.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Février 2016	1.2.2016	30.12.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2016	1.3.2016	31.01.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2016	1.4.2016	29.02.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2016	1.5.2016	31.03.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2016	1.6.2016	30.04.2016	 Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juillet 2016	1.7.2016	31.05.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3) Traitement des grands lacs (cf. chapitre 4)
Août 2016	1.8.2016	30.06.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2016	1.9.2016	31.07.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2016	1.10.2016	31.08.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2016	1.11.2016	30.09.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Décembre 2016	1.12.2016	31.10.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre

	,		
low-i 0047	1.4.0047	20.44.2040	Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Janvier 2017	1.1.2017	30.11.2016	 Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2017	1.2.2017	31.12.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2017	1.3.2017	31.01.2017	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2017	1.4.2017	28.02.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2017	1.5.2017	31.03.2017	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2017	1.6.2017	30.04.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2017	1.7.2017	31.05.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2017	1.8.2017	30.06.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2017	1.9.2017	31.07.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Octobre 2017	1.10.2017	31.08.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2017	1.11.2017	30.09.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre

	T		
			2)Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2017	1.12.2017	31.10.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2018	1.1.2018	30.11.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2018	1.2.2018	31.12.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2018	1.3.2018	31.01.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2018	1.4.2018	28.02.2018	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2018	1.5.2018	31.03.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2018	1.6.2018	30.04.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2018	1.7.2018	31.05.2018	 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2018	1.8.2018	30.06.2018	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Septembre 2018	1.9.2018	31.07.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2018	1.10.2018	31.08.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2018	1.11.2018	30.09.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Décembre 2018	1.12.2018	31.10.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Janvier 2019	1.01.2019	30.11.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Février 2019	1.02.2019	31.12.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2019	1.03.2019	31.01.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2019	1.04.2019	28.02.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2019	1.05.2019	31.03.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2019	1.06.2019	30.04.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2019	1.07.2019	31.05.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Août 2019	1.08.2019	30.06.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2019	1.09.2019	31.07.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2019	1.10.2019	31.08.2019	- Corrections géométriques (cf. chapitre 2)

			- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2019	1.11.2019	30.09.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2019	1.12.2019	31.10.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2020	1.01.2020	30.11.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Fusions de communes dans fichiers CSV
Février 2020	1.02.2020	31.12.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2020	1.03.2020	31.01.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Avril 2020	1.04.2020	29.02.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2020	1.05.2020	31.03.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2020	1.06.2020	30.04.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2020	1.07.2020	31.05.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2020 (version actuelle)	1.08.2020	30.06.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2)

		- Intégration des mises à jour annon-
		cées par les cantons (cf. chapitre 3)

1.1 Modèle de données

Le modèle de données NPAL-CH est base sur le modèle MD.01-MO-CH-24f, mais contient uniquement le TOPIC «NPALocalite». L'identifiant «IDENT NPA, Chiffres_supplementaires» de la table «NPA6» a été supprimé, à cause de la présence d'aires de codes postaux à plusieurs géométries. Ce qui rend la condition IDENT impossible à remplir.

La décision de l'introduction d'un nouvel modèle de données a été prise après la recherche de solution au problème avec la Poste. Nous en sommes venu à la conclusion que le modèle tels que décrits dans le MD.01-MO-CH-24f ne correspond pas à la réalité et que l'introduction d'un nouveau modèle de données était la meilleure solution.

2. Travaux particuliers réalisés pour la version d'août 2020

2.1 Corrections géométriques

Les localités suivantes ont fait l'objet de corrections de type géométrique:

Ct./Land	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
TG	Hauptwil	921300	Corrections topologiques
TG	Heldswil	921600	Corrections topologiques
TG	Hohentannen	921602	Corrections topologiques
TG	Sitterdorf	858900	Corrections topologiques
TG	Wilen (Gottshaus)	922500	Corrections topologiques
TG	Zihlschlacht	858800	Corrections topologiques
ZH	Adlikon b. Regensdorf	810602	Corrections topologiques
ZH	Oberhasli	815600	Corrections topologiques
ZH	Watt	810502	Corrections topologiques

2.1 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)
VS	191102	195501	Mavens-de-Chamoson	Mavens-de-Chamoson

3. Traitement des mises à jour annoncées pour la version d'août 2020

3.1 Statistiques

La version d'août 2020 a vu la modification de

- 33 polygones délimitant le périmètre de localités (sur 4'032 = 0.8%) et de
- 34 polygones délimitant le périmètre de NPA6 (sur 4'133 = 0.8%).

3.2 Annonces de mise à jour

Les mises à jour annoncées suivantes ont été intégrées¹.

Les Illises a	jour annoncees sulvanies ont ete integrees.		
Ct.	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
TG	Bischofszell	922000	Modification du périmètre
TG	Muolen	931300	Modification du périmètre
TI	Agarone	659700	Modification du périmètre
TI	Bellinzona	650000	Modification du périmètre
TI	Biasca	671000	Modification du périmètre
TI	Breganzona	693200	Modification du périmètre
TI	Cavigliano	665400	Modification du périmètre
TI	Contra	664600	Modification du périmètre
TI	Cugnasco	651600	Modification du périmètre
TI	Giubiasco	651200	Modification du périmètre
TI	Iragna	670700	Modification du périmètre
TI	Locarno	660500	Modification du périmètre
TI	Lodrino	652700	Modification du périmètre
TI	Lugano	690000	Modification du périmètre
TI	Massagno	690005	Modification du périmètre
TI	Minusio	664800	Modification du périmètre
TI	Monte Carasso	651300	Modification du périmètre
TI	Orselina	664400	Modification du périmètre
TI	Pambio-Noranco	691500	Modification du périmètre
TI	Pazzallo	691200	Modification du périmètre
TI	Pollegio	674200	Modification du périmètre
TI	Sementina	651400	Modification du périmètre
TI	Tegna	665200	Modification du périmètre
TI	Verscio	665300	Modification du périmètre

3.3 Insertion des nouvelles localités/radiation de localités approuvées

Les modifications de localités (après procédure d'autorisation achevée) suivantes ont été intégrées.

Ct.	NPA6	Nom de localité	Type de modification/Remarque

¹ Les noms des localités sont triés dans ce tableau ainsi que dans le suivant d'après 1) le sigle cantonal (si inscrit) par ordre alphabétique ou 2) par ordre alphabétique des noms des localités. Le sigle cantonal indique le canton annonceur.

3.4 Insertion des changements de nom de localités approuvées

Les changements de nom de localités (après procédure d'autorisation achevée) suivantes ont été intégrés.

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4. Affaires en suspens pour la prochaine version

4.1 Modifications de localité approuvées mais pas encore en vigueur

Les localités suivantes (nouvelles, caducs ou modification du nom) ont été approuvé après procédures d'autorisation, mais ne sont pas encore en vigueur et donc pas encore intégrées dans le jeu de données.

Entrée en vigueur le xx.xx.2020

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4.2 Modifications de localité, procédure en cours

Les localités suivantes (nouvelles, caducs ou modification du nom) se trouvent actuellement en cours de procédure d'autorisation.

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)
GR	752200	752200	La Punt-Chamues-ch	La Punt Chamues-ch

4.3 Autres affaires en suspens

Adaptation du modèle de données pour le traitement correct des géométries en multi-parties. Traitement homogène des grands lacs.

5. Calendrier prévisionnel pour les prochaines versions

Version	Date de publi- cation prévue	Annonces de mise à jour prises en compte jusqu'au	Travaux à réaliser par swisstopo
septembre 2020	01.09.2020	31.07.2020	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons Autres corrections conformément au chapitre 4
octobre 2020	01.10.2020	31.08.2020	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons Autres corrections conformément au chapitre 4

6. Indications pour la remise des données

La version d'août 2020 du «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre» est livrée sous la forme d'un jeu de données global couvrant la Suisse entière et mis à disposition dans quatre formats de données:

- Format Interlis 1 (en français, en allemand et en italien) selon le modèle NPAL-CH du 27.8.2012, https://models.geo.admin.ch/Swisstopo/
- Format de fichier Geodatabase: ArcGIS version 10.6 d'ESRI
- Format Shape
- Format CSV: avec la ligne de titre «Nom de localité / NPA / chiffre complémentaire / nom de commune / abréviation du canton / E / N»
 Les attributs «E» (coordonnée Est) et «N» (coordonnée Nord) indiquent les coordonnées d'un point quelconque situé au sein du périmètre délimitant la localité ou le code postal.

Les jeux de données sont à disposition sur www.cadastre.ch², dans chacun des deux cadres de référence MN03 et MN95.

Le jeu de données peut être utilisé librement. La licence (Licence.pdf) doit être jointe lors de toute transmission à un tiers ou un lien permettant d'y accéder doit être fourni. L'indication de la source suivante (dans la langue adéquate) doit figurer bien lisiblement sur toutes les représentations graphiques et les publications, numériques ou analogiques, ainsi qu'en cas de transmission à des tiers:

Bundesamt für Landestopografie swisstopo Office fédéral de topographie swisstopo Ufficio federale di topografia swisstopo Uffizi federal da topografia swisstopo Federal Office of Topography swisstopo

Veuillez prendre connaissance des conditions d'utilisation sous chiffre 1.8 de l'information produit et du fichier Licence.pdf.

² www.cadastre.ch > Services & publications > Services & produits > Répertoire officiel des localités